

Libre choix de l'expert : le SEAI répond favorablement au CNPA

!

jeudi, 12 octobre 2017

La récente déclaration du président de la branche Carrossiers du CNPA, Yves Levallant, en faveur du libre choix de l'expert, a dérangé le Landerneau de l'expertise automobile... mais pas toutes les organisations professionnelles d'experts, cependant, puisque le Syndicat des experts en automobile indépendants (SEAI) a répondu par courrier à M. Levallant en affirmant partager ce combat !



Cliquez sur l'image pour

télécharger le courrier du SEAI.

Décidément, la petite sortie d'Yves Levaillant, président de la branche Carrossiers du CNPA, en faveur du libre choix de l'expert par l'assuré, le [21 septembre dernier](#), secoue le petit monde de l'expertise automobile ! Après que [la CFEA](#) (Confédération française des experts en automobile) a peu ou prou demandé au responsable syndical de s'occuper de ses affaires, du moins de celles de la profession qu'il représente et défend, c'est au tour du SEAI (Syndicat des experts en automobile indépendants) de réagir en faisant... totalement l'inverse de la CFEA !

En effet, dans un courrier en date du 6 octobre dernier, le président national du SEAI, [Karim Megrous](#), félicite tout simplement Yves Levaillant de son *«intention d'agir en faveur du libre choix de l'expert en automobile [...] qui résulte [...] du constat que [...] la situation actuelle de "l'après sinistre" se dégrade de plus en plus [...] au détriment [des professions d'expert et de réparateur] mais surtout au détriment de la sécurité routière et des propriétaires des véhicules sinistrés»*. Se présentant dans sa lettre comme un défenseur de longue date du libre choix de l'expert, Karim Megrous évoque sa volonté de *«mettre fin aux dégradations causées par cette privation de liberté»*.

Quid d'une action commune ?

«Je ne peux que vous encourager dans votre démarche, de même que l'ensemble des organisations représentant les différents acteurs de "l'après sinistre", ayant de facto toute la légitimité pour agir en faveur du libre choix de l'expert en automobile», ajoute le président du SEAI dans sa missive. Une phrase qui, contrairement au communiqué publié par la CFEA le 29 septembre dernier, reconnaît une certaine légitimité aux fédérations de réparateurs à se saisir de la problématique du libre choix de l'expert. Un droit que, d'ailleurs, [le Tribunal d'instance de Pertuis](#), dans le Vaucluse (84), vient de reconnaître comme naturel au consommateur dans deux jugements relatifs à des procédures de recours direct.

«Pour des raisons évidentes liées au contexte actuel (issu de plusieurs décennies d'inaction), il ne vous aura pas échappé qu'à travers mon action, accompagnés des membres du bureau national et de l'ensemble des adhérents du SEAI, nous sommes depuis plusieurs années la seule organisation syndicale représentant la profession de l'expertise en automobile à agir pour le libre choix de l'expert en automobile», ajoute Karim Megrous dans son courrier. Soulignant cela, le président du SEAI ne fait que mettre une fois de plus en relief le dynamisme de l'action des organisations professionnelles de réparateurs –ici le CNPA– dans un combat qui aurait toujours dû être celui des experts. Et ce, depuis bien longtemps. Peut-être la déclaration initiale d'Yves Levaillant sera-t-elle finalement l'acte de naissance d'une action commune entre les deux professions...